



Charte de l'Union Sportive Petite Beauce (pour les Jeunes Joueurs)

RESPECT – SOLIDARITE - PARTICIPATION

L'US Petite Beauce s'engage à :

- Accueillir des jeunes pour leur permettre d'apprendre et de progresser en se faisant plaisir
- Mettre à disposition les installations et le matériel pour la pratique du football
- Mettre en place un Bureau, des Educateurs, des Dirigeants pour accompagner les licenciés

CHARTE DE L'EDUCATEUR

L'éducateur s'engage dans l'intérêt des licenciés et du club à :

- Faire preuve de sportivité et être un exemple pour tous
- Créer un esprit d'équipe et de club
- Apporter une éducation, un savoir-faire et un savoir être aux enfants
- Respecter les outils de travail mis à sa disposition
- Adhérer à la politique technique mise en place par le Club
- Entretenir un climat d'échanges positifs entre éducateurs et responsables

CHARTE DU JOUEUR

Le joueur doit :

- Respecter les règles et les fondamentaux du Football
- Etre assidu, sérieux et ponctuel aux entraînements et aux matchs
- Etre poli
- Etre solidaire
- Respecter et accepter les faiblesses et les points forts de ses camarades
- Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite
- Accepter la victoire avec modestie sans vouloir ridiculiser l'adversaire
- Serrer spontanément la main aux adversaires à la fin du match
- Eviter tous débordements physiques et verbaux envers les acteurs du football (joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres et spectateurs)
- S'acquitter des sanctions d'arbitrage (cartons hors fautes dans le jeu)
- Porter le maillot d'entraînement du club à l'échauffement

Vis à vis de l'Entraîneur ou des Dirigeants

- Respecter l'Entraîneur et les Dirigeants
- Respecter les choix de l'entraîneur pour la constitution des équipes
- Adhérer à l'esprit, aux valeurs et aux choix du club

Vis à vis du matériel

- Respecter et ranger le matériel après chaque entraînement
- Veiller au respect de la propreté des locaux (vestiaires et terrains)
- Respecter les règles d'hygiène (Douche à la fin de chaque entraînement / match)

Vis à vis de l'arbitre

- Respecter ses décisions même si elles vous paraissent injustes
- Serrer la main de l'Arbitre à la fin du match

CHARTE DES PARENTS

Les parents inscrivent leur enfant au club de l'US Petite Beauce et s'engagent à :

- Discipliner leur enfant à l'esprit sportif en général et du football en particulier
- Faire respecter les règles établies par le club, discipline, respect, politesse, propreté, assiduité
- Etre à jour de la cotisation

- Ne pas intervenir dans les décisions et choix des entraîneurs et dirigeants du club
- Faire preuve de sportivité lors des compétitions
- Soutenir les animations et participer aux déplacements de son enfant liés à la vie du club
- Effectuer au minimum 3 déplacements au cours de la saison
- Consulter les convocations et prévenir en cas d'absence
- Contacter l'éducateur afin de vous assurer du maintien d'un match ou d'un entraînement, lorsque le temps est incertain.
- Fournir à leur enfant un survêtement et des chaussures propres pour se changer après chaque match, par respect des installations qui nous accueillent pour le goûter, des véhicules et des dirigeants.
- Assurer l'entretien de l'équipement de son enfant (1 maillot, 1 survêtement et 1 paire de chaussettes) fourni par le club

Par nos actes et nos comportements, nous véhiculons l'image du Club sur les différents terrains du Département : Faisons en sorte que cette image soit positive et qu'elle ne soit pas ternie par des attitudes ou des propos déplacés.

J'atteste avoir pris connaissance de la charte des adhérents de l'US Petite Beauce et je m'engage à en respecter les dispositions.

Nom – Prénom (de l'enfant) :

Date :

Signature des parents :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), M et/ou Mme

✓ J'autorise mon enfant à :

- Pratiquer le football au sein de l'US Petite Beauce
- Effectuer les déplacements sportifs à bord du véhicule personnel d'un membre du club ou parent accompagnateur

✓ J'autorise le club à prendre des photos de mon enfant dans le cadre d'activités du club (entraînements, matchs ou animations...), et les publier sur les réseaux sociaux du club ou dans les journaux. (il est convenu, que la publication ou diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation).

✓ En cas d'accident, j'autorise les responsables du club à prendre toutes les dispositions et décisions qu'ils jugeront utiles en cas d'urgence : soins, hospitalisation...

✓ Je prends note, que la responsabilité du club peut être engagée seulement pendant les horaires correspondant aux entraînements et aux compétitions.

Si, au début d'un entraînement ou lors d'un rendez-vous pour un match, le responsable n'est pas présent (un retard est toujours possible), il est nécessaire d'attendre son arrivée. Les enfants ne doivent pas rester sans surveillance au stade.

Fait à _____, le _____
Signature des parents

Lu et approuvé

Ce document reste valable sans limitation de durée